

## Conseil d'administration

### *Séance du 30 mars 2015*

#### **Présents**

M. Vincent Denby-Wilkes, Délégué interrégional du groupe EDF pour l'Ouest, Délégué régional du même groupe en Bretagne, Président du Conseil d'administration,  
M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,  
M. Éric Pélisson, représentant de Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'ENA,  
Mme Anne Nicolas, Déléguée régionale du groupe La Poste en Bretagne,  
M. Louis-François Le Glass, expert interrégional de la Caisse des Dépôts et Consignations,  
Mme Anne Cammilleri, Professeure des Universités,  
M. Erik Neveu, Professeur des Universités,  
M. Pablo Diaz, Maître de conférences, Directeur adjoint et directeur des études,  
Mme Audrey Lebois, Maître de conférences,  
Mme Claire Toupin-Guyot, Maître de conférences  
M. Bruno Tilly, Maître de conférences,  
M. Florent Aubry-Louis, PRAG,  
M. Benjamin Alford, élève de l'IEP,  
Mlle Danielle McLean, élève de l'IEP,  
M. Benoît Marbotte, élève de l'IEP,  
M. Simon Marsal, élève de l'IEP,  
M. Adrien de Prémoré, élève de l'IEP,  
M. Hugo Salinas, élève de l'IEP,  
M. Maxime Sourdin, élève de l'IEP,  
M. Vincent Toutain, élève de l'IEP,  
Mme Corinne Diverrière, représentante des personnels.

#### **Représentés**

Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'École nationale d'administration (ENA),  
Mme Marie-Anne Lévêque, Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction Publique,  
Mme Marie-Pierre Rouger, représentant M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne,  
M. Olivier Bonsart, Président et directeur de la publication « 20 Minutes »,  
M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1.  
Mme Christine Petr, Professeure des Universités,  
M. Christian Le Bart, Professeure des Universités,  
M. Gilles Antier, Professeur associé,  
M. David Jouet, élève de l'IEP.

#### **Excusés**

M. Jean-Claude Casanova, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

#### **Membres ayant voix consultative**

Mme Isabelle Pellerin, représentant M. Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole,

M. Sébastien Châble, représentant l'association des Anciens élèves de Sciences Po Rennes,  
M. Didier Jarnigon, Contrôleur budgétaire régional, représentant de M. Marc Cano, Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.  
M. Romain Pasquier, Directeur de la recherche à l'IEP  
Mme Isabelle Lenoir, Agent comptable de l'Université Rennes 1,  
M. Gwenaël Leblong-Masclat, Directeur général des services de l'IEP,  
M. André Nguyen, Chargé de mission,  
Mme Marie-Christine Fontaine, Responsable de la comptabilité,  
Mme Marion Miquel, Chargée de communication.

M. Denby-Wilkes ouvre la séance à 17h03 et donne lecture des différentes procurations.

REPRESENTES	REPRESENTANTS
Mme Nathalie Loiseau	M. Éric Péliçon
Mme Anne-Marie Lévêque	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Olivier Bonsart	M. Pablo Diaz
Mme Marie-Pierre Rouger	M. Pablo Diaz
M. Guy Cathelineau	Mme Maryline Boizard
M. Marcel Rogemont	M. Louis-François Le Glass (à partir de 18h15)
M. Christian Le Bart	M. Erik Neveu
Mme Christine Petr	Mme Anne Cammilleri
M. Gilles Antier	Mme Anne Cammilleri
M. Bruno Tilly	Mme Audrey Lebois (de 17h05 à 18h10)
M. David Jouet	M. Benoît Marbotte

## **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 DECEMBRE 2014**

M. Denby-Wilkes met aux voix le procès-verbal (PV) de la séance du 8 décembre 2014.

*En l'absence d'observations, le PV de la séance du 8 décembre 2014 est adopté à l'unanimité moins un refus de participer au vote.*

## **II - INFORMATION DE LA DIRECTION**

M. Le Floch présente au préalable M. Gwenaël Leblong-Masclat qui assiste, pour la première fois, au CA en sa qualité de directeur général des services. Il présente également M. Romain Pasquier, directeur de la recherche à l'IEP et les excuses de Mme Rebecca Pinheiro-Croisel, directrice des relations internationales, pour son absence.

M. Le Floch évoque cinq éléments d'information. Le premier concerne la situation financière de l'établissement. Le deuxième intéresse le réseau des sept IEP. Le troisième se rapporte à la négociation des postes Fioraso par les IEP. Le quatrième porte sur la réflexion engagée sur

l'évaluation de l'établissement (autodiagnostic) et le dernier point a trait à la formation et à la recherche.

**Sur la situation financière de l'établissement,** M. Le Floch déclare que, pour la première fois dans l'histoire de l'IEP de Rennes, la direction ignore à ce jour le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit être versé à l'établissement par le MESR. Il ajoute que cette situation n'est pas propre à l'IEP et concerne l'ensemble des universités et des établissements d'enseignement supérieur.

M. Le Floch indique que, dans le cadre d'un contexte budgétaire contraint, 100 millions d'euros d'économie sont prévus par le MESR. Deux pistes sont envisagées : soit prélever une partie des réserves des établissements d'enseignement supérieur ; soit réduire la DGF qui leur est allouée.

**Sur le réseau des sept IEP de région,** M. Le Floch livre trois informations.

Les directeurs du réseau doivent se rencontrer au début du mois d'avril à l'occasion de l'inauguration des locaux de l'IEP de Saint Germain-en-Laye (qui sera faite en présence de la Ministre Najat Vallaud-Belkacem). Ils doivent également se retrouver pour la délibération du jury du concours commun de 2 A.

Enfin, M. Le Floch signale qu'il avait été mandaté, ainsi que Vincent Michelot, directeur de l'IEP de Lyon, par ses collègues pour se rendre à Fès au mois de février pour avancer sur un projet de coopération euro-méditerranée entre le réseau des 7 et l'Université Euro-Méditerranée de Fès.

**Sur la négociation des postes Fioraso.** Si le montant du concours financier de l'Etat est encore inconnu à ce jour, la situation dans le domaine des ressources humaines apparaît, en revanche, plus claire. En effet, M. Le Floch signale qu'il a réussi à négocier au MESR des postes Fioraso. Grâce aux bons résultats obtenus par l'établissement dans le domaine de la gestion financière, l'IEP a obtenu du ministère une dotation en personnel de six personnes sur trois ans. Soit deux personnes en 2015 ; les 4 autres postes étant répartis sur les années 2016 et 2017. Ces créations de postes permettront de renforcer l'équipe pédagogique.

**Sur la réflexion engagée sur l'évaluation de l'IEP,** M. Le Floch cède la parole à M. Leblong-Masclat.

M. Leblong-Masclat indique que la première étape du déroulement de la vague B d'évaluation sera centrée sur l'autoévaluation de l'établissement et de la formation (évaluation notamment des diplômés). Elle fera l'objet de la remise d'un rapport au Haut conseil de l'évaluation de la recherche et l'enseignement supérieur (HCERES) avant le 15 octobre 2015.

La méthodologie repose sur une démarche participative et sur un processus d'autoévaluation fondée sur une réflexion critique, sincère, lucide sur l'activité de l'établissement et sur la réalisation des objectifs. L'exercice conduit l'établissement à formuler un diagnostic sur ses forces et ses faiblesses, à cerner les contraintes qui sont les siennes et à analyser en quoi son environnement est porteur d'opportunités et de risques.

L'enjeu est de réussir à mettre en place une politique de qualité. Il s'agit de démontrer que l'IEP est capable d'apprécier les résultats de sa stratégie, de suivre son activité, d'évaluer le degré d'atteinte de ses objectifs, d'analyser les procédures et les mécanismes d'amélioration continue et de définir les adaptations ou modifications qui lui paraissent nécessaires.

M. Leblong-Masclat signale que l'évaluation s'applique sur six domaines :

- la stratégie et la gouvernance,

- la recherche et la formation,
- la réussite des étudiants,
- la valorisation et la culture scientifique,
- les relations européennes et internationales,
- le pilotage.

Dans le cadre de la campagne d'évaluation, M. Leblong-Mascllet annonce qu'un agent contractuel a été recruté et chargé d'assurer la coordination de quatre groupes de travail, la production et la collecte des données, la mise en débat des différents items et le respect du calendrier.

**Sur la formation et la recherche**, M. Le Floch passe la parole à Mme Cammilleri et à M. Pasquier.

Mme Cammilleri annonce que le Ministère de la défense a créé un pôle Cyber et a procédé au premier recensement des formations existantes en France dans ce domaine ; le grade master SEDEFIS qu'elle dirige en fait partie.

M. Pasquier signale la création de la chaire sur les mutations, les gouvernances et les politiques territoriales. L'objectif vise à valoriser toutes les expériences issues des politiques territoriales à l'échelle bretonne, puis au niveau national. La présidence de région s'est engagée sur trois ans à soutenir ce projet de recherche. A moyen terme, l'enjeu sera de démarcher d'autres partenariats privés et publics.

M. Denby-Wilkes propose, en l'absence d'observations, de passer au point suivant de l'ordre du jour.

### **III – FINANCES**

#### **1 - VOTE SUR LE COMPTE FINANCIER**

M. Le Floch souligne d'abord que la situation financière de l'année 2014 est excédentaire de 229 378 €. Il indique ensuite que la capacité d'autofinancement qui s'élève à 383 232 € au titre de l'exercice 2014 a permis de réaliser de nombreux investissements liés à l'antenne de Caen (déménagement, mobilier et parc informatique), aux travaux de désamiantage, au déménagement des services à l'IEP de Rennes, au rafraîchissement du bureau du CRAPE et à l'équipement du laboratoire des langues.

M. Le Floch signale que le fonds de roulement atteint 1 144 845 € en 2014 et que le fonds de roulement net global en jours de dépenses est égal à 129 jours en 2013 et 126 jours en 2014. Ce ratio représente la marge de manœuvre financière de l'IEP pour le financement de son cycle d'exploitation. Cette proportion élevée peut se comprendre au regard de la situation patrimoniale de l'établissement : création relativement récente de l'IEP, les investissements lourds de mise aux normes énergétiques ou liés au réaménagement de l'accueil ne sont pas encore engagés. Pour autant, cet avantage lié à la bonne gestion de l'établissement est susceptible d'engendrer des difficultés à court terme. En effet, l'Etat considère aujourd'hui

que le ratio de référence correspond à 60 jours : l'excédent pourrait ainsi, pour partie, être prélevé. M. Le Floch rappelle que l'IEP ne bénéficie pas des responsabilités et des compétences élargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines. Dans le cadre de ce statut, la comptabilisation de la masse salariale dans les charges aurait naturellement déterminé un ratio égal à 60 jours. Dans ces conditions et dans l'attente de l'attribution de ce statut, M. Le Floch souhaite que le MESR prenne en compte la situation réelle de l'IEP.

M. Le Floch revient sur le chapitre des produits et le décalage entre une alerte du Rectorat formulée au mois de juin et le résultat final. La discordance provient de l'augmentation de recettes non anticipées. A titre d'exemple, il indique que le montant des rentrées relatives à la taxe d'apprentissage est passé de 80 M€ (2013) à 187 M€ (2014). Par ailleurs, trois éléments permettent d'éclairer la hausse des produits : pour la première fois, les droits d'inscription portent sur une année complète. La population des étudiants s'est ensuite beaucoup accrue. Enfin, les ressources tirées du développement de la formation continue dépassent de 50 M€. Ces fonds supplémentaires seront réutilisés au profit de la formation ou réinvestis.

En matière de dépenses, M. Le Floch souligne la stabilisation des dépenses du personnel alors que des mesures très favorables ont été prises dans le domaine des primes. Il précise que les services travaillent dans le sens de la recherche de marges de manœuvres. Celles-ci seront possibles par une meilleure connaissance de l'IEP sous une forme de comptabilité analytique. M. Le Floch explique ainsi, à titre d'exemple, qu'une journée de fonctionnement de l'IEP se traduit par une dépense de 17 048 € en 2014 qui inclue les dépenses de fonctionnement à hauteur de 7 970 € et le coût de la masse salariale dont le montant s'élève à 9 078 €.

M. Le Floch donne la parole Mme Lenoir.

Mme Lenoir rappelle d'abord les documents transmis à l'attention de tous les administrateurs :

- le compte financier : fascicule 1 tiré de l'application SIFAC ;
- le compte financier : fascicule 2 qui correspond aux documents de synthèse (comptes de bilan, de résultats, des soldes intermédiaires de gestion, des annexes) ;
- une analyse rétrospective sur quatre ans (exercice 2011 à 2014) ;
- une analyse du compte financier 2014.

Elle souligne les chiffres qu'il convient de retenir au titre de l'exercice 2014.

- Trésorerie : 1 774 652 €
- Fonds de roulement : 1 144 845 €
- Résultat : 229 378 €

Elle montre, à l'aide d'une présentation assistée par ordinateur, l'évolution des produits et des charges.

Concernant les produits d'exploitation qui s'élèvent à 3 298 845 €, Mme Lenoir indique l'origine des recettes :

- les ressources propres qui s'élèvent à 1 450 578 € au titre de l'exercice 2014, incluent les droits universitaires (813 0305 €), les droits d'inscription aux concours d'entrée à l'IEP (356 065 €), la formation continue (166 943 €), la taxe d'apprentissage (187 241 €) et les prestations diverses (146 810 €) ;

- les subventions d'Etat (1 158 038 €) correspondent à la SCSP (subvention pour charge de service public) qui se substitue à la dotation générale de fonctionnement ;
- les autres subventions proviennent d'autres dotations publiques versées notamment par les collectivités territoriales (Région Basse-Normandie : 14 985 €), l'Union européenne (l'Agence européenne : 155 538 €), l'ENA (68 000 €) et la FNSP (110 750 €). Les prestations diverses correspondent, pour l'essentiel, aux produits de refacturation versés par l'école Camille Claudel et l'IPAG.

En matière de charges, Mme Lenoir signale la mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la nouvelle nomenclature achat, commune, recherche et enseignement supérieur (NACRES) qui se traduit par un glissement de certaines charges vers des rubriques différentes.

Les dépenses ventilées par grandes masses concernent les charges de fonctionnement (46%), la masse salariale (43%) et l'investissement (11%).

Les charges de fonctionnement correspondent aux consommations de l'exercice qui recouvrent les frais de maintenance informatique, de nettoyage et de communication. Elles incluent également les dotations aux amortissements. Enfin, elles intègrent le versement des bourses, des subventions aux associations, de la participation des charges de gestion avec l'Université de Rennes 1 et de celles découlant de la convention avec l'UEB.

La masse salariale comprend les salaires versés au personnel administratif contractuel et, pour le personnel enseignant, aux attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER). Elle prend en compte les primes et charges diverses (charges de sécurité sociale, supplément familial, taxes de transport) de ces populations.

Par ailleurs, les dépenses de fluides qui regroupent, pour l'essentiel, les frais de gaz, d'électricité et d'eau. Elles présentent une tendance à la baisse pour les dépenses de gaz.

Les investissements au titre de l'exercice 2014 recouvrent les travaux de la Tour C, du CRAPE, des salles 14 et 15, le déménagement de l'Espace avenir et les dépenses de matériel informatique et de mobilier.

Le compte de résultat de l'exercice 2013 fait apparaître un résultat égal à :  
 3 298 845 € (produits) – 3 069 466 € (charges) = 229 379 €.

M. Denby-Wilkes demande aux administrateurs s'ils souhaitent poser des questions sur la compréhension de certains points ou de disposer, le cas échéant, d'éclaircissements supplémentaires.

M. Marbotte constate de réels progrès dans la présentation et la lisibilité des documents financiers.

M. Rogemont partage entièrement cet avis.

M. Le Floch tient à exprimer ses remerciements à Mme Lenoir pour la clarté de son exposé. Il remercie également M. Leblong-Masclat et Mme Fontaine.

M. Denby-Wilkes invite les administrateurs à passer aux votes.

**Vote n°1** : le montant définitif du compte financier pour les opérations réalisées en 2014 est arrêté à la somme globale de :

- Recettes : 3 375 675,32 €
- Dépenses : 3 440 456,08 €

*Proposition approuvée à l'unanimité moins une abstention.*

**Vote n°2** : le résultat de l'exercice 2014 soit 229 378,51 € est à porter au compte : 1068 – Autres réserves.

*Proposition approuvée à l'unanimité moins 1 abstention.*

## 2 - VOTE SUR LA MOTION SUR LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

M. Le Floch rappelle que, dans un contexte de restriction budgétaire, 100 millions d'euros d'économies sont prévus par le MESR. Deux options seraient examinées par le ministère : soit prélever une partie des réserves des établissements d'enseignement supérieur ; soit réduire de la DGF qui leur est allouée. La première constituerait un très mauvais signal adressé aux établissements : c'est une forme d'aléa moral qui sanctionnerait les bons gestionnaires et qui attribuerait une prime à la mauvaise gestion. M. Le Floch estime que le prélèvement devrait être général et s'appliquer à tous les établissements et, non pas uniquement à ceux qui sont bien gérés. Ainsi, il serait favorable à la seconde branche de l'alternative qui lui paraît plus juste dans sa conception et son application.

Par ailleurs, M. Le Floch souhaite soumettre au CA l'adoption d'une motion sur l'accélération de l'application du programme d'investissement à l'IEP. L'idée est de considérer qu'il existe trois types d'investissements :

- continuer le développement de l'IEP : mise en place du nouveau bâtiment, montée en puissance de l'antenne de Caen et professionnalisation du parcours en journalisme ;
- assurer la maintenance et l'entretien des bâtiments (travaux de rafraîchissement, de réparation des fuites d'eau à la bibliothèque...)
- atteindre les standards de performances dans les domaines de l'accessibilité et de la recherche d'économies énergétiques.

M. Le Floch demande au CA de prendre l'engagement de réaliser un prélèvement de 310 M€ sur le fonds de roulement pour accélérer le programme d'investissement sachant que ces investissements ne seront pas engagés aujourd'hui, mais au cours de l'année 2015, à l'issue d'une discussion qui interviendra d'ici au mois de mai. Il précise que l'adoption de cette motion constitue une position de principe ; son adoption formelle et définitive interviendra vraisemblablement en mai.

M. Salinas propose dans le cadre de la maintenance et de l'entretien des bâtiments : l'installation de prises électriques dans les amphithéâtres, la rénovation des toilettes et des travaux sur la chaudière pour pallier l'insuffisance de chauffage.

M. de Prémoré se demande si les travaux sur la chaudière ne relèveraient pas de la compétence du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en tant que propriétaire des locaux.

M. Denby-Wilkes observe que le montant proposé correspond au quart du montant du fonds de roulement et il s'interroge sur la durée de son étalement.

M. Le Floch indique que l'étalement s'effectuera sur l'année. Le prélèvement des 310 M€ sur le fonds de roulement se traduirait formellement par l'adoption d'un budget rectificatif.

M. Aubry-Louis indique qu'il n'est pas gêné par le principe. Pour autant, il considère qu'il faut un dossier plus structuré. Prélever une telle somme dans ces conditions et, sans une échéance attendue, lui paraît déstabilisant.

M. Le Floch répond que la SCSP devait être portée à sa connaissance avant fin octobre ; à la date d'aujourd'hui, il ne dispose toujours pas d'information sur son montant. Par ailleurs, il s'agit aujourd'hui d'un vote qui porte sur le principe du prélèvement. Le prélèvement effectif nécessitera ultérieurement un vote formel du CA.

*La proposition qui consiste à faire acter par le CA le principe d'un prélèvement d'un montant de 310 M€ sur le fonds de roulement afin d'accélérer le programme d'investissements de l'IEP est approuvée à l'unanimité.*

#### **IV – MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES**

##### **VOTE SUR L'ACCORD DE PARTICIPATION DE L'IEP DE RENNES A L'INTERNATIONAL STUDENT EXCHANGE PROGRAMS (ISEP)**

M. Le Floch explique que l'ISEP représente un consortium regroupant plus de 300 établissements d'enseignement supérieur dans le monde. Les institutions membres de l'ISEP offrent à leurs étudiants des destinations et des programmes d'échange à un tarif abordable et sur des critères qui facilitent l'intégration des étudiants dans l'institution d'accueil et le transfert de leurs crédits universitaires. Il ajoute que le programme ISEP propose des destinations stratégiques non offertes par le programme ERASMUS, comme l'Amérique du Nord. Dans le cadre d'un système de péréquation, l'étudiant cotise sur la base des frais d'hébergement et de restauration de son pays d'origine. Le programme est intéressant car il permet d'insérer l'établissement dans un réseau international et d'accueillir plus d'étudiants étrangers.

M. Le Floch indique que les universités de Rennes 1 et Rennes 2 ont quitté le consortium pour des raisons de coût et de déséquilibre durable de flux d'étudiants : elles n'attiraient pas suffisamment d'étudiants étrangers. L'adhésion directe de l'IEP de Rennes a été proposée.

M. Le Floch répond à une double interrogation : pourquoi accepter d'être partenaire ? Quels sont les engagements financiers ?

Sur la première question, le partenariat résulte d'une demande forte des étudiants de l'IEP : pour l'année universitaire 2014/2015, deux étudiants de l'IEP sont partis aux Etats-Unis avec ce réseau ; pour l'année universitaire 2015/2016, six étudiants partiront dans le cadre de l'ISEP. Par ailleurs, le consortium voulait continuer l'expérience avec l'IEP compte tenu de son attractivité : entre cinq et dix étudiants sont reçus.



Sur la question des coûts, le partenariat est intéressant pour les étudiants car il leur permet de payer moins cher leur année à l'étranger : ainsi sur 10 k€, ils n'acquitteront que 6 k€.

*L'accord de participation de l'IEP de Rennes à l'International student exchange programs (ISEP) est approuvé à l'unanimité.*

## **V – PEDAGOGIE**

### **1 - VOTE SUR LA MAQUETTE PEDAGOGIQUE DU GRADE-MASTER 2 « INGENIERIE DE LA PROSPECTIVE ET DE LA CONCERTATION » A CAEN**

M. Le Floch remet en perspective le vote du grade-master 2. Il explique que la direction a décidé de créer à Caen un parcours caractérisé par la recherche d'un enseignement fondé sur la pluridisciplinarité et combinant les approches prospectives et participatives dans le domaine du développement durable.

M. Le Floch revient sur les éléments de contexte qui ont permis la construction de ce parcours. La création de l'antenne de Caen est le résultat de la mise en relation de plusieurs établissements d'enseignement supérieur : le Rectorat de Caen, l'Université de Caen Basse Normandie, l'Ecole nationale supérieure des ingénieurs de Caen (ENSICAEN), l'Institut des administrations des entreprises (IAE) de Caen ; la résultante d'un partenariat développé avec les collectivités locales (le conseil régional de Basse Normandie, le conseil général du Calvados et la Ville de Caen) ; le produit d'une collaboration étroite avec l'association des Anciens de Sciences Po. Les liens tissés entre le Rectorat et les collectivités locales ont permis la création d'un cluster sur les énergies marines et la mise en place d'un programme avec les ingénieurs qui sont, au demeurant favorables, aux contrats de professionnalisation.

M. Le Floch présente une autre dimension des relations entretenues avec le Rectorat. Il est envisagé d'instaurer un partenariat avec la section franco-norvégienne du lycée de Bayeux. Outre la maîtrise des langues rares, ce partenariat permettrait d'établir un pont entre la région, le lycée de Bayeux et l'IEP.

Sur la maquette du grade-master, il indique qu'il s'agit de proposer un parcours de 5<sup>ème</sup> année à Caen aux étudiants de Sciences Po Rennes, mais également aux étudiants d'autres IEP et aux ingénieurs intéressés. Une promotion de 20 étudiants est envisageable.

M. Diaz rappelle que le vote porte sur le règlement des examens et la maquette pédagogique. Il tient à remercier particulièrement Mme Anne Chevrel avec laquelle il a élaboré ce grade-master professionnel en alternance. L'originalité de ce nouveau parcours permettra aux étudiants de participer au sommet mondial sur le climat 2015 (COP 21).

Les outils d'aide à la décision que représentent la prospective et la concertation dans le domaine du développement durable semblent correspondre aux attentes des professionnels, des collectivités locales et des entreprises. En tout état de cause, elles suscitent beaucoup leurs intérêts pour ce nouveau parcours : plusieurs pistes de professionnalisation ont été avancées avant la création de la maquette, nombreuses offres de stages de professionnalisation proposées aujourd'hui.

M. Diaz indique que le volume horaire de ce nouveau grade master s'élève à 450 heures et que, d'ores et déjà, onze étudiants de l'antenne de Caen sont intéressés pour une inscription au titre de la prochaine année universitaire 2015/2016.

Mme Diverrès souhaite des précisions sur la répartition des places : les 18 places sont-elles principalement réservées aux étudiants de Caen ?

M. Diaz répond positivement. Sur 18 places offertes, 11 sont déjà réservées ; il ne reste pas beaucoup de places pour les autres candidats.

M. Neveu demande des précisions sur le volume des cours assurés par les enseignants de Sciences Po.

M. Diaz souligne que le grade-master présente principalement un caractère professionnel. Ainsi, à l'instar du master ISUR, la formation est assurée à concurrence de 70% par des professionnels. L'avantage du grade-master est d'offrir aux étudiants la force d'un réseau. 30% de la formation correspondent aux cours dispensés par des enseignants-chercheurs de Sciences Po, au nombre desquels Romain Pasquier, Rebecca Pinheiro-Croizel, le nouveau professeur des universités en science de gestion et un enseignant de droit public (droit de l'environnement).

*La maquette pédagogique du grade master 2 « Ingénierie de la prospective et de la concertation » à Caen est approuvée à l'unanimité.*

## 2 - VOTE SUR LA LISTE DES FONCTIONS POUVANT OUVRIR DROIT AU BENEFICE DE LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES

M. Le Floch présente la liste des fonctions ouvertes aux primes de charges administratives pour le développement.

<b>LISTE DES FONCTIONS</b>	<b>Montant maximum</b>
Direction des relations internationales	3 K€
Direction des études	6 K€
Développement pédagogique et partenariat de l'antenne de Caen	4 K€
Structuration des partenariats extérieurs	2 K€

Il tient à souligner que le décret 90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur s'applique en l'espèce. En outre, l'exercice d'un certain nombre d'activités actuelles est éligible à la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la prime de charges administratives (articles 2 à 4 dudit décret).

M. Neveu rappelle qu'il a déjà donné son avis l'an dernier. Si l'accroissement des primes versées au Directeur des études se justifie au regard de l'accomplissement de fonctions très

lourdes, il émet, en revanche, des doutes sur les tâches relatives à la « structuration des partenaires extérieures ». Il convient de ne pas ajouter des primes aux primes.

Mme Diverrès indique qu'il existe depuis cette année une direction de la recherche. Pourquoi cette structure n'apparaît-elle pas dans l'organigramme de l'établissement ?

M. Le Floch répond que cette direction est enregistrée dans le référentiel.

*La liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la prime de charges administratives est approuvée à la majorité :*

- 16 voix pour,
- 1 voix contre,
- 12 abstentions.

### 3 – SUR LE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES UNIVERSITES

M. Le Floch déclare que la direction envisage de recruter au titre de la prochaine année universitaire deux professeurs des universités : l'un en sciences de gestion (section 06), l'autre en Histoire (section 22). A cet effet, le 23 février dernier, une discussion s'est engagée sur la définition des profils de poste dans le cadre de la commission scientifique et d'un conseil d'administration (CA) restreint. Le poste de professeur des universités en science de gestion n'a soulevé aucune difficulté. En revanche, il y a eu un dissensus sur la détermination du profil du professeur d'histoire.

M. Le Floch rappelle que la définition du profil du poste est établie sur la base de l'avis éclairé des responsables de la discipline et dans le cadre de l'orientation de la politique pédagogique de l'établissement. Le recrutement qui s'inscrit aussi dans la stratégie du CRAPE doit recueillir son assentiment. Le CRAPE a été ainsi contacté et la discussion sur le profil du poste s'est déroulée en commission pédagogique. Une divergence est intervenue au niveau de la commission scientifique et s'est traduite par la modification de la configuration du poste par le CAR (« histoire urbaine et/ou politique » au lieu « d'histoire urbaine »). La procédure est actuellement bloquée : le profil du poste devant être adopté par l'ensemble des enseignants-chercheurs dans le cadre de la commission scientifique (lors de la CS, seuls les membres du collège A avaient voté ; ce vote ne respectait pas le règlement intérieur). Une réunion aura lieu prochainement rassemblant les directeurs de l'IEP, du CRAPE, de la commission scientifique et de la recherche.

M. de Prémoréel estime que le débat n'est pas clair. Quelle a été la motivation de la Commission scientifique et celle du CA restreint aux enseignants ?

M. Le Floch donne la parole à Mme Toupin-Guyot, enseignante en histoire.

Mme Toupin-Guyot rappelle que la construction d'un poste d'histoire contemporaine s'effectue en fonction des besoins pédagogiques et scientifiques de l'établissement. Le choix s'est porté sur un profil « histoire contemporaine : histoire urbaine ». Il s'agit d'un domaine qui garantit une visibilité à l'IEP : l'histoire urbaine représente un des champs de recherches les plus dynamiques de la production historique française et étrangère. Par ailleurs, le profil

qui se nourrit de l'interdisciplinarité, répond clairement aux besoins du CRAPE (axe sur la construction de territoires) et est en adéquation avec la chaire portée par Romain Pasquier.

Mme Toupin-Guyot souligne que le profil a été proposé plusieurs fois en réunion pédagogique sans qu'aucun amendement n'ait été présenté. Elle regrette que des instances de concertation soient balayées d'un revers de la main par deux membres du CA restreint. Ces derniers ont décidé d'écarter la formulation initiale du profil pour lui préférer : "histoire contemporaine : histoire urbaine et/ou politique".

M. Aubry-Louis observe qu'il n'existe pas de vote dans les commissions pédagogiques. Le débat avait porté sur l'opportunité de maintenir un profil de professeur d'histoire politique.

M. Neveu intervient comme directeur-adjoint du CRAPE. Il conteste que la direction du laboratoire ait été consultée de façon satisfaisante : preuve en est que le directeur du CRAPE a dû adresser à M Le Floch une lettre – dont copie a été transmise au Président du Conseil d'administration et à la direction du CNRS – demandant une concertation et une remise à plat des procédures pour conjurer des tensions que les directions de l'IEP introduisaient dans le rapport au laboratoire. Il observe que les nominations sur le poste de géographie, contentieux actuellement pendant devant le Conseil d'Etat, sont bien un précédent où des non-spécialistes d'une discipline sont intervenus sur les choix d'une commission de recrutement. Il déplore un mode de gestion des postes qui repose sur des coups de force qui ne peuvent que dégrader l'ambiance de travail.

Mme Camilleri précise qu'elle partage et soutient la position de sa collègue historienne et qu'en conséquence, elle a voté contre la redéfinition du profil du poste de professeur d'histoire.

M. Neveu souhaite apporter des précisions sur la procédure relative aux postes à pourvoir. Une fiche de poste est établie avec deux volets : le premier est pédagogique et le responsable de l'établissement a le dernier mot ; le second est scientifique : le recrutement du futur candidat le rattache nécessairement à un laboratoire de recherche et, par suite, le directeur de la structure de recherche a pareillement le dernier mot. S'agissant du poste d'histoire, M Neveu a proposé en qualité de président du CA restreint un amendement qui se voulait consensuel : l'intitulé « histoire urbaine et/ou politique » laissait ouvert le profil proposé initialement tout en permettant d'autres profils pertinents dans un IEP. Qu'une modification aussi tenue suscite un psychodrame en dit long sur l'ambiance et le droit au dissensus dans l'établissement.

Mme Toupin-Guyot formule trois remarques. D'abord, si les réunions pédagogiques ont donné lieu à des réactions des membres de l'équipe pédagogique sur le profil d'un poste de professeur de civilisation chinoise envisagé, aucune critique n'a été exprimée sur celui d'histoire contemporaine. Ensuite, le directeur du CRAPE a été largement informé du projet puisque le directeur a échangé pendant plus d'une heure avec lui sur le sujet sans qu'aucune proposition ne soit présentée. Enfin, sur l'éventualité des candidats identifiés, Mme Toupin-Guyot indique sa démarche : avant d'émettre des propositions à l'équipe pédagogique en décembre 2014, elle a prospecté le milieu des spécialistes de l'histoire urbaine pour vérifier l'existence d'un vivier de candidatures potentielles de qualité. Au demeurant, elle précise que le vivier d'enseignants susceptibles d'être retenus dans le comité de sélection, était constitué de spécialistes d'histoire urbaine et par un enseignant-chercheur en histoire de chaque IEP de région.

M. Denby-Wilkes déplore la tournure des événements. Cette situation est pitoyable. Il souhaite qu'elle se normalise vers plus de transparence et de responsabilité.

## **VI – GOUVERNANCE**

### **VOTE SUR LES STATUTS DE LA COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE**

M. Le Floch indique que le projet sur les statuts a fait l'objet de navettes entre la COMUE Bretagne Loire et le MESR. Quelques ajustements ont été opérés au niveau du comité de coordination (Cocoor).

Le projet a répondu dans un premier temps aux objectifs de la ministre. Il donne une marque à cet ensemble d'universités, de grandes écoles, d'organismes de recherche et agences d'expertise (Ifremer, CNRS...) qui sera la plus importante de France : la COMUE Université Bretagne Loire (UBL). L'UBL représente un levier permettant de renforcer la visibilité et la lisibilité du site au niveau européen et international. L'effet de taille permettra également à l'UBL d'être bien classée.

L'UBL a vocation à renforcer les coopérations entre établissements aussi bien dans la politique de formation que dans la stratégie de recherche. Le rapprochement et les échanges entre les établissements auront des conséquences très positives pour les étudiants et les chercheurs. M. Le Floch insiste sur les nombreuses opportunités qui s'offrent à l'IEP et, notamment, le développement de nouveaux partenariats

Le choix d'un modèle de gouvernance fédéral, nouveau dans le paysage français de l'enseignement supérieur, permettra à chaque établissement de conserver son autonomie d'action, mais aussi de bénéficier du potentiel de synergies offert par ce regroupement.

M. Le Floch explique que la gouvernance reposera sur une représentation équilibrée de chaque établissement, des étudiants et des différentes catégories de personnels. L'IEP est positionné comme membre de la COMUE. Il souhaite ainsi éviter l'erreur commise au moment de la création de l'UEB, au sein de laquelle l'IEP était complètement étranger au dispositif mis en place. M. Le Floch souligne un dernier point : le texte n'est pas amendable.

M. de Prémoriel déplore que seulement 6 étudiants soient représentés au CA de l'UBL à la différence de 9 étudiants au CA de l'IEP.

Mme Nicolas demande des précisions sur les projets partagés.

M. Le Floch précise que, parallèlement à la mise en place de l'UBL, sont lancés dans le même temps des appels à projets « Initiatives d'excellence » (IDEX): plusieurs universités et beaucoup d'écoles d'ingénieurs ont candidaté pour être retenues.

M. Pélisson annonce que l'ENA est partie prenante de ce processus qui revêt trois dimensions : statut, contrat de site, projet indépendant de l'IDEX.

M. Le Floch indique que le règlement intérieur de l'UBL est toujours en cours de discussion au Cocomor. Il souligne que l'UBL est une structure qui aura les moyens financiers et humains de ses compétences. Il ajoute que l'Etat a créé 100 postes au niveau de la COMUE sur plusieurs années.

*Les statuts de la COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE sont approuvés à l'unanimité moins 2 voix contre et 1 abstention.*

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

M. Sourdin signale une anomalie dans la nomenclature du CROUS : l'antenne de Caen n'est pas mentionnée. Cette absence de mention qui écarte *de facto* le critère de la distance, place les étudiants de Sciences Po de l'antenne de Caen dans une situation tarifaire défavorable. (NDLR : après rectification, une simple modification manuelle permet la prise en charge de la distance. L'IEP a pris contact avec le CROUS pour traiter également cette question sur le plan informatique, mais elle ne remet pas en cause la prise en charge effective de la distance dans la bourse).

M. Denby-Wilkes indique qu'un CA restreint se tiendra dans cette salle dans quelques instants. En l'absence d'autres observations, il lève la séance à 19 h15.